



Règlement intérieur

En s'inscrivant aux cours ou aux stages de l'Atelier Terre Brune, les élèves s'engagent à respecter l'ensemble des points du présent règlement.

Inscription et règlement :

Les cours et stages sont exclusivement réglés par carte bancaire sur le site de l'atelier. Le règlement complet est effectué lors de l'inscription.

Tout cours ou stage pourra être annulé par l'atelier jusqu'à 72 heures avant le début de celui-ci, si le nombre minimal de participants, fixé à 3 personnes, n'est pas atteint. En cas d'annulation par l'atelier, tous les inscrits seront automatiquement remboursés sur la carte bancaire ayant servi au paiement.

Dans le cadre des cours de loisirs, les inscriptions se font au trimestre, dans la limite des places disponibles.

Les participants souhaitant se réinscrire pour la période suivante devront procéder à leur inscription sur le site afin de s'assurer une place (aucune place n'est réservée automatiquement).

L'inscription peut être annulée, avec remboursement intégral sur la carte bancaire ayant servi au paiement, jusqu'à 7 jours avant la date de début du cours. L'annulation se fait via un lien situé dans le mail de confirmation d'inscription. Passé ce délai, aucun remboursement ne pourra être effectué, mais vous pouvez offrir votre place à un ami.

Dans le cadre des stages, l'inscription peut être annulée, avec remboursement intégral sur la carte bancaire ayant servi au paiement, jusqu'à 72 heures avant le début du stage.

L'annulation se fait via un lien situé dans le mail de confirmation d'inscription. Passé ce délai, aucun remboursement ne pourra être effectué, mais vous pouvez offrir votre place à un ami.

Dans le cadre des formations professionnalisantes, l'acompte réglé lors de l'inscription n'est pas remboursable. Vous pouvez toutefois annuler votre inscription jusqu'à 7 jours avant le début de la formation, sans remboursement de l'acompte.

Absences et rattrapages des cours de loisirs :

Aucun cours payé ne peut être remboursé pour quelque cause que ce soit.

En cas d'absence, les participants doivent saisir celle-ci dans l'interface de l'Espace élève sur le site de l'atelier, au moins 48h avant.

Ils pourront alors choisir un rattrapage à un autre horaire, en fonction des places disponibles. Ce rattrapage devra être effectué dans le trimestre, sinon il sera perdu. Si aucune place n'est disponible dans l'Espace élève avant la fin du trimestre, la séance ne pourra être rattrapée ni remboursée.

En cas de non avertissement d'absence dans les délais, le cours ne pourra être rattrapé.

Affaires personnelles :

Les affaires personnelles des participants ne peuvent être laissées à l'atelier.

Des outils sont mis à disposition de chaque poste de travail. Les participants souhaitant apporter leurs propres outils le font sous leur responsabilité et ne peuvent en aucun cas les laisser sur place en fin de séance.

Les participants doivent se munir de leurs propres vêtements de protection (tablier ou blouse) et devront les apporter et les remporter pour chaque séance.

Les affaires non réclamées seront jetées en fin de trimestre.

L'atelier ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des affaires perdues.

Nettoyage et recyclage :

Les participants sont responsables du rangement et du nettoyage de leur espace de travail pendant le temps du cours. Ils doivent donc arrêter de tourner 15 minutes au plus tard avant la fin de la séance.

Les planches et outils doivent être nettoyés dans le seau mis à disposition de chaque poste de travail, puis rangés à la place qui leur est attribuée.

Les tours, pédales, tabourets et dessertes doivent également être nettoyés.

Dans le cadre des cours, les participants sont responsables du recyclage de la terre utilisée pendant la séance, celle-ci (pièces ratées et barbotine) devra être placée sur les plaques de plâtre prévues à cet effet et mise en pains en fin de séance.

Les tournassures devront être mises dans le seau de recyclage prévu à cet effet

Séchage et cuissons des pièces :

Dans le cadre des cours, les élèves doivent gérer leurs pièces, c'est-à-dire les couvrir si nécessaire, les marquer à leur nom et ranger leur planche à l'emplacement prévu à cet effet.

Seules les pièces signées seront cuites, les autres seront recyclées.

Les pièces émaillées et cuites doivent être récupérées par les participants dans un délai de trois mois après qu'ils aient reçu (par mail ou oralement) la confirmation de cuisson.

Les pièces non récupérées en fin de trimestre seront jetées.

Seules les terres mises à disposition des élèves par l'atelier sont admises, en aucun cas ceux-ci ne peuvent apporter leur terre personnelle.

Aucune pièce réalisée hors de l'atelier ne pourra être cuite.

Dans le cadre des cours de loisirs, un maximum de 7 pièces à cuire sera fixé pour chaque séance d'émaillage. Soit un maximum de 14 pièces par trimestre.

Toute pièce de plus de 20 cm de haut ou de large fera l'objet d'un supplément de 5 euros pour la cuisson d'émail.

Toute pièce de plus de 30 cm de haut ne pourra pas être cuite.

L'atelier ne peut en aucun cas être tenu responsable pour les pièces perdues, cassées ou endommagées lors du séchage ou des cuissons.